



Naissance d'un enfant au Brésil de parents mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

04.05.2022

Documents à soumettre

Quand les parents sont mariés et lorsque le mariage n'a pas encore été enregistré en Suisse:

Pour pouvoir enregistrer la naissance de votre fils/de votre fille, vous devez enregistrer d'abord votre mariage en Suisse. Les deux annonces peuvent être faites en parallèle. Veuillez accéder au lien "Mariage" - [ICI](#).

Quand les parents sont mariés et lorsque le mariage a déjà été enregistré en Suisse:

- 1 extrait original récent de l'acte de naissance de l'enfant (► apostillé et avec date d'émission inférieure à 6 mois).

Pour l'inscription d'une naissance au Brésil au registre de famille en Suisse, les documents doivent être acheminés par la poste ou remis personnellement au Consulat Général compétent.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse. Ils doivent être apostillés, ne doivent pas être datés de plus de six mois ni en format réduit. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Important : Veuillez noter que les passeports et /ou les cartes d'identité ne pourront être produits que lorsque le registre aura été effectué en Suisse.

SUR L'APOSTILLE : Il est nécessaire d'apostiller tous les documents officiels. Le Brésil et la Suisse sont signataires de la "Convention de l'Apostille de La Haye". Pour cela, les documents émis au Brésil et destinés à la Suisse devront être apostillés auprès des autorités compétentes locales (offices notariaux). Pour de plus amples informations sur l'apostille à apposer sur les documents, consultez le Portail du [Conseil National de Justice \(CNJ\)](#)

Le Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro est compétent pour les États de:

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO).

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les affaires d'état civil.

Le Consulat Général de Suisse à São Paulo est compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les affaires d'état civil.